



COMITE DE DIRECTION DU 07 DECEMBRE 2020

RELEVÉ DE DECISIONS

Membres présents : Nodjialem MYARO (Président de la LFH), Jean-Marie SFIRE (représentant des clubs de LBE), Thierry WEIZMAN (représentant des clubs de LBE), Clément FORGENEUF (représentant des clubs de LBE), Gérard JUIN (médecin fédéral), Sabrina CIAVATTI (représentante des joueuses), Laurent BEZEAU (représentant des entraîneurs), Sophie PALISSE (représentante des clubs de LBE – arrivée à 12h30), Florence MORAGLIA (présidente de la CNCG), Eric BARADAT (représentant du DTN)

Assistent : Rémy LEVY, François GARCIA, Gwenhaël SAMPER, Olivier BUY, Pascal BAUDE, Fabrice ARCAS, Pierre PRADEAU, Thibault DAGORNE, Benoît HENRY, , Vanessa KHALFA, Pascal BOUCHET

Le 7 décembre 2020, le Comité de Direction de la LFH s'est réuni, sous forme de visioconférence intégrale. Selon l'ordre du jour communiqué préalablement à ses membres, cette instance s'est prononcée sur le point unique figurant à cet ordre du jour, comme suit :

***Prise de décision sur le maintien ou non de la formule actuelle du championnat de LBE de la saison 2020-21**

A la demande de Nodjialem MYARO, chaque partie prenante expose sa position sur le sujet dont il ressort que :

- Pour l'UCPHF :
 - maintien de la formule actuelle du championnat, avec une journée de report fixée les 2/3 janvier 2021,
 - suppression de la Coupe de France au titre de la saison 2020-21
 - formule alternative à envisager à partir de la J13, en cas de difficultés, étant précisé que cette formule doit être adoptée avant le 31 décembre 2020
- Pour 7 Master :
 - modification de la formule actuelle du championnat
 - pas favorable à une journée de report les 2/3 janvier 2021
 - adaptation de la Coupe de France en fonction de l'évolution du contexte et de la densité du calendrier
 - éviter la lourdeur du calendrier pour les joueuses européennes qui enchainent les matchs

- AJPB :
 - o Modification de la formule actuelle du championnat pour éviter l'enchaînement des matchs
 - o Pas favorable à une journée de report les 2/3 janvier 2021
 - o Adaptation de la Coupe de France

Par ailleurs, l'ensemble des parties prenantes exprime le souhait d'une modification du protocole COVID-19 de la LFH et ce, notamment dans le but d'éviter un trop grand nombre de report.

Rémy LEVY souligne le fait que dans la situation actuelle, le championnat est difficilement lisible et qu'il existe un enjeu pour les clubs concernant leur capacité à absorber tous les matchs prévus au calendrier. Il ajoute que cette situation n'est pas isolée et que la LNH et ses clubs rencontrent des difficultés similaires.

Clément FORGENEUF indique quant à lui qu'en l'absence de visibilité du championnat, c'est l'économie des clubs qui est mise en danger.

Benoit HENRY précise que les joueuses, de leur côté, ont fait preuve de responsabilité notamment en acceptant un enchaînement des matchs et en passant un accord conventionnel avec leur employeur sur le régime de leurs congés.

Nodjialem MYARO confirme la volonté de toutes les parties prenantes de vouloir jouer dès le début du mois de janvier et que le postulat de départ du calendrier demeure de tenir compte à la fois de l'économie des clubs et de l'intégrité des joueuses.

Après débat sur le sujet, Nodjialem MYARO propose de voter sur le maintien de la formule actuelle du championnat.

Procédant au vote, le Comité de Direction de la LFH à la majorité (3 votes POUR / 7 votes CONTRE) décide de ne pas maintenir la formule actuelle du championnat de LBE, saison 2020-21.

Suite à cette décision, le Comité de Direction prend acte qu'une nouvelle formule assortie d'un nouveau calendrier sera élaboré pour proposition au prochain Comité de Direction.

Il est également pris acte de l'organisation d'une réunion entre toutes les parties prenantes afin d'aborder le sujet de la gouvernance et de l'autonomie de la LFH.

La séance se termine à 13h10.



Nodjialem MYARO

Présidente de la LFH